



Exécuté par **giz** GIZ - Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit

Atelier de validation du manuel de procédures APA, de la stratégie et plan d'action de communication relatif a la mise en œuvre du protocole de Nagoya sur APA au Congo

Brazzaville, Congo, 08-10 octobre 2019

COMMUNIQUE FINAL



Il s'est tenu du 08 au 10 Octobre 2019 à Brazzaville, un atelier de validation du manuel de procédures APA, de la stratégie et du plan de communication relatif à la mise en œuvre du protocole de Nagoya sur APA, organisé par le Ministère du Tourisme et de l'Environnement en collaboration avec le Secrétariat Exécutif de la COMIFAC et avec l'appui financier de la GIZ à travers le Projet Régional GIZ d'Appui à la COMIFAC.

Cet atelier avait pour objectif général de permettre au gouvernement de disposer d'un cadre réglementaire complet et d'un outil de communication relatif à la mise en œuvre du Protocole de Nagoya sur APA.

Y ont pris part :

- ✓ Les Représentants des administrations publiques sectoriels ;
- ✓ Les Acteurs de la recherche scientifique ;
- ✓ Les Juristes ;
- ✓ Les représentants de la société civile ;
- ✓ Les Tradipraticiens et chefs traditionnels ;
- ✓ Les Représentants des populations autochtones et communautés locales ;
- ✓ Les Autres acteurs identifiés pour leur compétence.

La modération des travaux a été assurée par le Professeur **Jean de Dieu NZILA**, enseignant-chercheur à l'Université Marien Ngouabi. Un secrétariat technique a été mis en place, composé de : Madame **Claude Melaine DIPAKAMA**, Attachée de Recherche à l'Institut national de Recherche Forestière (IRF), Monsieur **Guy Faller GANGA**, Point focal CDB et Monsieur **Jean Pierre KAMPE**, chercheur à l'IRF.

L'atelier a commencé par une session d'ouverture ponctuée par deux allocutions : celle du représentant de la Coordination Nationale COMIFAC (CNC) et le mot d'ouverture du représentant de Madame la Ministre du Tourisme et de l'Environnement.

I. De la cérémonie d'ouverture

Dans son allocution, le représentant de la Coordination Nationale COMIFAC, a souhaité la bienvenue à tous les participants tout en demandant à ceux-ci d'apporter des amendements aux deux documents soumis à leur examen.

Le discours d'ouverture de l'atelier a été prononcé par M. **Jean Frédérique Vidalie ANDEA**, Attaché au Développement Durable, représentant de Madame la Ministre du Tourisme et de l'Environnement.

Monsieur **Jean Frédérique Vidalie ANDEA** a exprimé, au nom de Mme **Arlette SOUDAN-NONAUT**, Ministre du Tourisme et de l'Environnement, sa gratitude à l'endroit de la GIZ et de la COMIFAC, et par la même occasion il a remercié les participants pour avoir répondu à l'invitation. Il a rappelé, par la suite, que la convention sur la diversité biologique, ratifiée par la République du Congo en 1996, poursuit trois objectifs, à savoir : la conservation sur la diversité biologique, l'utilisation durable de ces éléments et le partage juste et équitable des avantages découlant de l'exploitation des ressources génétiques. Le Congo, comme les autres pays membres de la COMIFAC a signé et ratifié le protocole de Nagoya relatif à la Convention sur la Diversité Biologique, le 14 Mai 2015 mettant en œuvre le 3^e objectif de la Convention sur la Diversité Biologique, a-t-il poursuivi.

Il a enfin au nom de Mme **Arlette SOUDAN-NONAUT**, Ministre du Tourisme et de l'Environnement, déclaré ouvert l'atelier de validation du manuel de procédures APA, de la stratégie et plan d'action de communication relatif à la mise en œuvre du Protocole de Nagoya sur APA au Congo.

A la suite de la cérémonie d'ouverture, s'en suivaient la présentation des participants et la collecte de leurs attentes, le rappel des objectifs de l'atelier, la validation de son agenda et la photo de famille.

II. Du déroulement de l'atelier

Les travaux se sont déroulés en plénière et en groupe de travail. En plénière, les participants ont suivi les présentations sur :

- Présentation du Protocole de Nagoya (Concepts et principes clés sur l'accès et le partage des avantages (APA), Etat des lieux du processus de mise en œuvre au Congo, Nécessité d'un cadre réglementaire APA au Congo), par **Mr. Madzou MOUKILI** ;
- Expériences de la République du Congo en matière d'exploitation des ressources génétiques végétales, par **Pr. Jean de Dieu NZILA** ;
- Présentation du Manuel de Procédures APA, par **M. Rufin Antoine OKO** ;
- Présentation de la stratégie et du plan de communication par Mr **Alexis Vincent de Paul BOYOKO**

En marge des travaux, les participants ont suivi un film sur les principes de base du protocole de Nagoya à savoir : la notion d'utilisateur, la notion de fournisseur de ressources génétiques, la nature des contrats à négocier en matière d'APA (CPC et CCCA), la notion de centre d'échange et les différentes parties prenantes impliquées dans le processus APA.

Les présentations sur le manuel de procédures, la stratégie et le plan de communication et les travaux en groupes ont suscité des échanges fructueux qui ont abouti aux recommandations suivantes :

A l'endroit du Consultant sur le « Manuel de Procédures » :

- Mettre en exergue les procédures d'accès aux ressources génétiques ;
- Toiletter le document en l'expurgeant des généralités sur APA.

A l'endroit du Consultant sur la « Stratégie et le Plan de Communication » :

- Définir les impacts attendus de la stratégie de communication ;
- Enrichir le plan de communication en s'inspirant du canevas de la stratégie de communication sous régionale.

A l'endroit du point focal :

- Mettre en place un groupe technique pour l'amélioration des documents, notamment celui sur le « Manuel de Procédures » ;

- Faire participer aux réunions APA les autres Parties Prenantes de l'intérieur du Pays ;
- Organiser en dehors de Brazzaville d'autres Ateliers afin de mieux impliquer les détenteurs des connaissances traditionnelles acquises (CTA).

Fait à Brazzaville, le 10 octobre 2019

Les Participants